

Rapport du Responsable de la Conformité réséda 2022

Versions:

Nom Version Date		Date	Modifications				
B. Mamet	1	01/02/2023	Rédaction et publication du document				

Table des matières

1	Co	ontexte	2				
2	Do	ocuments de référence					
3	Pr	ésentation de réséda	2				
	3.1	Chiffres clés 2022	2				
	3.2	Ouverture du marché au 31/12/2022	2				
4 g		apport 2019-2020 sur le respect des codes de bonne conduite et l'indépendance naires de réseaux					
	4.1	Accord de participation distinct	3				
	4.2	Cohérence des prix des prestations	3				
	4.3	Offres de recrutement	4				
	4.4	Changement de marque et de logo	4				
	4.4	4.1 Actions complémentaires : stratégie de communication et de partenariats	4				
5	Au	ıdit CRE	6				
6	Dé	élibération CRE sur la concurrence en zone ELD	6				
7	Se	ensibilisations au Code de bonne Conduite	7				
8	Co	ontrôles récurrents	7				
9	Inc	cidents et points d'amélioration	7				
1	0	Réclamations et litiges	8				
	10.1	Réclamations	8				
	10.2	Litiges soumis au médiateur national de l'énergie	8				
	10.3	CoRDiS	9				
1	1	Exercice de la mission de Responsable de la Conformité	9				
	11.1	Coordonnées	9				
	11.2	Participation aux réunions	9				
1:	2	Plan d'actions pour 2023	9				
1	3	Conclusions	. 10				
1	4	Annexe 1 : Déploiement de l'identité réséda	. 11				

1 CONTEXTE

Ce document constitue le rapport annuel du Responsable de la Conformité réséda sur le respect des engagements fixés par le Code de bonne Conduite en 2022, conformément à l'article L111-62 du Code de l'énergie.

2 DOCUMENTS DE REFERENCE

- Code de bonne Conduite réséda, publié sur le site internet <u>www.reseda.fr/code-de-bonne-conduite/</u>
- Rapport 2019-2020 sur le respect des codes de bonne conduite et l'indépendance des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz naturel, établi par la CRE en avril 2021 www.cre.fr/Documents/Publications/Rapports-thematiques/rapport-2019-2020-sur-lerespect-des-codes-de-bonne-conduite-et-l-independance-des-gestionnaires-de-reseaux-delectricite-et-de-gaz-naturel
- Délibération de la CRE du 10 juin 2021 portant orientations sur les mesures à mettre en place par les GRD pour permettre le développement de la concurrence sur les territoires des ELD www.cre.fr/Documents/Deliberations/Orientation/developpement-de-la-concurrence-sur-lesterritoires-des-eld

3 Presentation de reseda

3.1 CHIFFRES CLES 2022

- 142 communes alimentées en Moselle
- 182 000 points de service (PDS)
- 202 salariés
- 70,8 M€ de Chiffre d'Affaires (en 2021)
- 4 363 km de lignes HTB 225 kV, HTB 63 kV, HTA 17,5 kV et BT 230 / 440 V (en 2021)
- 1 685 GWh acheminés

3.2 OUVERTURE DU MARCHE AU 31/12/2022

38 fournisseurs ont un contrat GRD-F en cours avec réséda (+ 1 fournisseur par rapport à 2021) : Alpiq Energie France, Alpiq Solutions France, Alterna, Axpo Trading, CNR, EDF, Ekwateur, Electrabel France, Electricite De Provence, Enalp, Enercoop, énergem, Energies Du Santerre, Engie, Eni Gas & Power France, Enovos Energie, Enovos Luxembourg, E-Pango, ES Energies Strasbourg, Flash, GEG, Iberdrola Energie France, Ohm Energie, Omega, Plüm Entreprises et Collectivites, Primeo Energie Grands Comptes, Primeo Energie Solutions, Proxelia, Sagiterre, SAVE, Sélia, Sowatt, TotalEnergies, Total Energie Gaz, UEM, Vattenfall Energies, Vattenfall Europe Sales, Volterres.

Parmi ces fournisseurs, 28 sont réellement actifs, c'est-à-dire fournissent au moins un PDS. Certains d'entre eux sont référencés sur le comparateur du médiateur national de l'énergie www.energie-info.fr:

- sites <= 36 kVA : Ekwateur et UEM (liste inchangée par rapport à 2021)
- sites > 36 kVA et <= 250 kVA: Enalp, Primeo Energie, UEM et Solvay (1 fournisseur par rapport à 2021)
- sites > 250 kVA: Enalp, Engie, Primeo Energie, Solvay, UEM, Vattenfall, et Volterres (liste inchangée par rapport à 2021)

4 RAPPORT 2019-2020 SUR LE RESPECT DES CODES DE BONNE CONDUITE ET L'INDEPENDANCE DES GESTIONNAIRES DE RESEAUX

Dans son rapport 2019-2020 sur le respect des codes de bonne conduite et l'indépendance des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz naturel, la CRE constate que « depuis plusieurs années, les principes de base de l'accès aux réseaux sont bien respectés en France » et « n'a constaté aucune nouvelle situation de non-conformité majeure ».

La CRE formule des recommandations à destinations des gestionnaires de réseaux. Les recommandations adressées à réséda (URM à l'époque) sont les suivantes :

- « Définir un accord de participation distinct de celui de la société UEM, afin que le montant distribuable aux agents du GRD ne dépende que de critères de performance propres au GRD. »
- « Mettre en place des mesures pour s'assurer que les charges liées à la convention SI ainsi qu'à la convention de service signées entre [réséda] et UEM soient cohérentes avec les prix de marché. »
- « Modifier les offres de recrutement sur le site de recrutement d'UEM pour faire apparaitre clairement le fait que [réséda] est une filiale indépendante d'UEM. »
- « Poursuivre les travaux internes afin d'initier le changement de marque et de logo des sociétés URM et UEM. Faire parvenir à la CRE les projets de logos et d'identité graphique envisagés. »

4.1 ACCORD DE PARTICIPATION DISTINCT

Historiquement, la participation était calculée au périmètre du groupe UEM pour les salariés de réséda, UEM et efluid.

Suite à la demande de la CRE, suite à la recommandation formulée par le Responsable de la Conformité en 2021 et malgré des contraintes générées par une telle mesure, la Direction Générale de réséda a mis en œuvre un accord de participation distinct de celui d'UEM, afin que le montant distribuable aux agents du GRD ne dépende que de critères de performance propres au GRD.

Préparé lors du premier semestre 2022, l'accord a été signé le 10/06/2022 et déposé à la DREETS le 13/06/2022. Il s'appliquera dès l'année 2022, pour les montants versés aux agents mi-2023.

4.2 COHERENCE DES PRIX DES PRESTATIONS

réséda sous-traite certaines prestations à UEM (comptabilité, RH, SI, etc...), dans le cadre d'une convention réséda-UEM.

réséda a bien pris compte de la demande de la CRE consistant à s'assurer que les prestations réalisées sont conformes à des conditions de marché. En effet, une étude a été réalisée en 2022 et a été transmise le 28/10/2022 à la CRE.

L'étude couvre les 4 principales prestations réalisés par UEM pour le compte de réséda et est basée sur des éléments qualitatifs et quantitatifs.

Avant tout, la réalisation de ces prestations au sein du groupe UEM répond à un choix stratégique et assure plusieurs avantages essentiels pour réséda (réactivité, expertise, fiabilité, redondance, etc...).

Cette étude démontre également que les prestations confiées à UEM sont bien cohérentes avec les prix de marché.

4.3 OFFRES DE RECRUTEMENT

La mise à jour des offres de recrutement réséda avait été réalisée en 2021.

4.4 CHANGEMENT DE MARQUE ET DE LOGO

L'année 2021 avait été marquée par la concrétisation du projet « nouvelle identité URM », conduisant URM à changer de nom pour choisir réséda et à adopter une nouvelle identité visuelle, à la date du 1^{er} janvier 2022.

L'année 2022 a été dédiée au déploiement progressif et complet de cette nouvelle identité, depuis les grandes enseignes et totems visibles sur nos locaux, jusqu'à la papeterie, en passant par les panneaux de chantier et les véhicules.

Ces actions sont détaillées et illustrées en Annexe 1.

4.4.1 ACTIONS COMPLEMENTAIRES: STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE PARTENARIATS

Dans la continuité du changement de marque et de logo, un document portant sur la stratégie de communication et les partenariats réséda a été établi courant 2022. Ce document dresse :

- les objectifs de réséda en matière de communication
- les valeurs à mettre en avant
- les thématiques de partenariat à privilégier
- le processus décisionnel
- le budget

Ainsi, de nouveaux partenariats ont aussi été mis en place :

Tournoi de tennis « Waves open 57 » (24 juin - 3 juillet 2022)





• Sponsor principal de la « Course Urban Race réséda » (10/09/2022) :



• Festival Mécleuves Terre de Blues 2022 (2 et 3 septembre 2022) :



5 AUDIT CRE

Dans le cadre du RCBCI 2021-2022, réséda a été auditée à distance par la CRE lors du 2ème semestre 2022.

Outre le bilan des actions demandées lors du RCBCI 2019-2020 (voir paragraphe précédent), 4 thèmes ont été abordés : relations contractuelles entre réséda et le groupe UEM, raccordement des IRVE, actions de communication réséda et mise en œuvre de la séparation des activités régulées et non-régulées de réséda.

réséda a fourni à la CRE les éléments demandés mi-novembre 2022.

6 DELIBERATION CRE SUR LA CONCURRENCE EN ZONE ELD

Dans sa délibération du 10 juin 2021 portant orientations sur les mesures à mettre en place par les GRD pour permettre le développement de la concurrence sur les territoires des ELD, la CRE regrette le manque de concurrence en zone ELD sur le segment basse tension et formule des recommandations.

réséda a mis en œuvre dans les délais demandés par la CRE l'ensemble des recommandations la concernant :

- Fichier reliant les numéros de Points de Services (PDS) et les adresses :
 Initiée en 2021, cette publication à destination des fournisseurs a été maintenue en 2022. Au 31/12/2022, 12 fournisseurs ont sollicité et reçoivent mensuellement les fichiers PDS-adresse.
- FTP pour les demandes en masse :
 Depuis sa mise à disposition fin 2021, aucun fournisseur n'a sollicité réséda en 2022 pour des demandes en masse.
- Harmonisation des flux :
 - Comme annoncé en 2021, 3 nouveaux flux harmonisés ont été mis en œuvre par réséda en 2022 (R17, R4C et R151).
 - Ceci porte donc à 5 le nombre de flux harmonisés publiés par réséda aux fournisseurs (4 flux de relèves et 1 flux contractuel).
 - Le flux de facturation validé par les instances nationales en décembre 2022 devrait être publié début 2023.
 - réséda participe activement au groupe de travail national « GTO SI GRD » traitant de l'harmonisation des flux.
- Portail commun ELD :
 - Les travaux se poursuivent sur le portail commun, principalement au niveau national et sur des aspects techniques et organisationnels, réséda ayant un rôle moteur.
 - Le financement de ce portail n'est pas défini à ce jour.

Pour informer de la mise en œuvre de ces nouvelles fonctionnalités, réséda communique directement aux fournisseurs ayant signé un GRD-F, et communique également lors du groupe de travail « ELD GRD Fournisseurs » auquel participent notamment les fournisseurs, la CRE et les GRD ELD.

Ce groupe de travail s'est réuni 2 fois en 2022, réséda y représente la fédération ELD UNELEG en tant que copilote.

7 SENSIBILISATIONS AU CODE DE BONNE CONDUITE

Au fil de l'année 2022, le Responsable de la Conformité a sensibilisé aux principes du Code de bonne Conduite des nouveaux agents réséda, ainsi que des agents des autres services du groupe UEM intervenant pour réséda.

Cette sensibilisation dure environ 1H, et est constituée d'une partie théorique, avec les principes à respecter, d'une partie pratique, avec des cas d'usages fréquents, et d'une partie échanges libres, permettant de répondre à certaines interrogations et de vérifier le niveau de compréhension des agents.

Ont été sensibilisés en 2022 :

- 18 agents réséda
- 25 agents des services du groupe UEM intervenant pour réséda

Ces sensibilisations sont désormais suivies par le service des Ressources Humaines, dans le même outil et selon le même processus que pour les autres formations.

Pour mémoire, l'ensemble des agents réséda avait été sensibilisé en 2020.

Ainsi, au 31/12/2022, seuls 5% des agents réséda n'ont pas été sensibilisés, principalement des apprentis et des nouveaux embauchés, tous arrivés récemment à réséda. Ces agents seront sensibilisés début 2023.

Pour compléter ces sessions de rappel, le Responsable de la Conformité terminera en 2023 la sensibilisation des agents des autres services du groupe UEM intervenant pour réséda.

8 CONTROLES RECURRENTS

Tout au long de l'année, le Responsable de la Conformité effectue plusieurs types de contrôles, notamment :

- Habilitations GRD pour accéder au Système d'Informations : contrôles trimestriels. Quelques anomalies ont été relevées et modifiées immédiatement. Il s'agissait d'erreurs manifestes et sans impacts.
- Accès disque partagé GRD : contrôle annuel. Quelques accès non utilisés ont été identifiés et supprimés. Aucune anomalie relevée.
- Accès espaces collaboratifs eroom GRD: contrôle annuel. Quelques accès non utilisés ont été identifiés et supprimés. Aucune anomalie relevée.
- Veille permanente : vérification des supports de communication, des mises à jour du site internet, etc... Quelques corrections effectuées, aucune anomalie relevée.

9 INCIDENTS ET POINTS D'AMELIORATION

Oublis de la mise à jour du nom réséda :

Suite au changement de nom réséda début 2022, et malgré un important dispositif de communication externe, il subsistait en 2022 certaines références à URM, en interne et en externe, par exemple :

- Au sein du logiciel de paie et du logiciel de dématérialisation des fiches de paie
- Référentiel de contacts du médiateur national de l'énergie
- Rapports CRE « Observatoire des marchés de détail » du 2^{ème} trimestre 2022
- Annuaires en ligne (pages jaunes, 118000, petitfuté, cylex-locale, etc...)
- Certificat informatique RTE
- (liste non exhaustive)

Dès leur identification, ces oublis sont systématiquement signalés afin d'être corrigés par les entités concernées.

Approximations de la presse locale :

La presse locale mélange parfois le rôle et l'identité du fournisseur historique UEM et du GRD réséda. Afin d'éviter toute confusion d'image entre ces deux opérateurs, le Responsable de la Conformité surveille ces erreurs et demande au service Communication de les signaler au journaliste concerné et de réexpliquer les rôles de chaque entité.

Outil de signature en ligne dédié :

L'outil de signature en ligne était jusqu'ici partagé au sein du groupe UEM et était logoté UEM. Avec l'essor envisagé des signatures en ligne, et l'importance d'éviter toute confusion d'image entre UEM et réséda auprès de ses partenaires, réséda a pris l'initiative de mettre en place une nouvelle instance de l'outil de signature en ligne, afin de disposer d'un outil dédié à son activité et logoté réséda. La mise en place effective est prévue au 01/01/2023.

Utilisation effective de la page LinkedIn réséda :

Pour rappel, réséda a créé en 2021 sa propre page LinkedIn afin de diffuser ses offres d'emploi. Début 2022, il est arrivé qu'une offre réséda passe par erreur sur le LinkedIn du groupe UEM. Le Responsable de la Conformité a rappelé au service Ressources Humaines le principe retenu en 2021 en matière de publication des offres. Depuis, les offres réséda sont bien publiées sur le LinkedIn réséda.

10 RECLAMATIONS ET LITIGES

10.1 RECLAMATIONS

Les réclamations des utilisateurs du réseau font l'objet d'un suivi rigoureux de la part de réséda.

En 2022, 72 réclamations ont été enregistrées, en baisse par rapport à 2021 (107). Comme en 2021, 100% des réponses ont été transmises dans les 8 jours. Le délai moyen de réponse est de 4,1 jours.

Les réclamations sont catégorisées selon leur typologie, parmi lesquelles figurent « Code de bonne Conduite » et « Information confidentielle ».

En 2022, aucune réclamation n'a porté sur ces 2 typologies.

Typologie de réclamation	Nombre de réclamations
Accueil	7
Chantier	14
Code de bonne Conduite	0
Facturation	1
Information confidentielle	0
Pannes/dégâts	33
Qualité produit	17
Total	72

10.2 LITIGES SOUMIS AU MEDIATEUR NATIONAL DE L'ENERGIE

En 2022, 3 litiges concernant réséda ont été soumis au médiateur national de l'énergie et jugés recevables.

Ces 3 litiges portaient sur des contestations des niveaux de consommations facturées par le fournisseur, réséda intervenant uniquement pour vérifier l'installation de comptage à la demande du médiateur national de l'énergie.

Aucun litige n'a porté sur le respect du Code de bonne Conduite ou sur la divulgation d'informations confidentielles.

10.3 CoRDIS

Pour réséda, l'année 2022 a été marquée par une demande de règlement de différend présenté au CoRDiS, au sujet du financement de la rénovation d'une colonne montante.

Ce différend s'est soldé par une solution amiable, proposée par réséda et acceptée par la cliente.

11 EXERCICE DE LA MISSION DE RESPONSABLE DE LA CONFORMITE

11.1 COORDONNEES

Les coordonnées du Responsable de la Conformité réséda sont :

Baptiste MAMET réséda, 2 bis rue Ardant du Picq – BP 10102 57014 METZ Cedex 01 Tél. : 03 87 54 34 20

Courriel: b-mamet@reseda.fr

11.2 PARTICIPATION AUX REUNIONS

Le Responsable de la Conformité participe de manière active à tous les Comités de Direction réséda, qui ont lieu une fois par semaine. Lors de ces réunions, il n'a pas été constaté d'anomalie concernant le respect des engagements du Code de bonne Conduite.

Le Responsable de la Conformité a accès à tous les documents et informations nécessaires à l'exercice de sa fonction, et n'a pas rencontré de difficultés importantes dans l'exercice de sa fonction.

12 Plan d'actions pour 2023

Le Responsable de Conformité établit le plan d'actions suivant pour 2023 :

- Atteindre 100 % de sensibilisation au Code de bonne Conduite des agents réséda
- Achever la sensibilisation au Code de bonne Conduite les agents des autres services du groupe UEM intervenant pour réséda, au cours de sessions de rappel
- Étudier la mise en place d'un questionnaire en ligne sur le thème du Code de bonne Conduite à diffuser à l'ensemble des salariés réséda afin de tester leur niveau de connaissance, et maintenir leurs connaissances
- Étudier la mise en œuvre de mails réséda pour les services supports qui interviennent pour le compte de réséda
- Inciter la direction de réséda à développer autant que possible les partenariats afin d'accroître la notoriété de réséda
- Suivre les éventuelles recommandations formulées par la CRE et s'assurer de leur bonne prise en compte par réséda.

Les actions récurrentes seront poursuivies (contrôles récurrents, vigilance permanente, etc...).

13 CONCLUSIONS

réséda a pris compte les demandes de la CRE figurant dans le Rapport 2019-2020 de la CRE sur le respect des codes de bonne conduite et l'indépendance des gestionnaires de réseaux, en modifiant ses offres de recrutement, en changeant de marque et de logo, en vérifiant que les prestations UEM sont conformes à des conditions de marché et en mettant en place d'un accord de participation distinct pour réséda.

réséda a répondu à l'ensemble des demandes formulées par la CRE dans sa délibération sur la concurrence en zone ELD.

Les contrôles réalisés par le Responsable de la Conformité en 2022 n'ont mis en évidence aucun écart significatif aux engagements du Code de bonne Conduite. Aucune réclamation ou litige n'a porté sur le Code de bonne Conduite ou la divulgation d'informations confidentielles.

Ces bons résultats doivent être poursuivis et entretenus en 2023, notamment en poursuivant les actions récurrentes et en mettant en œuvre le plan d'actions susmentionné.

Par conséquent, le Responsable de la Conformité porte un jugement très favorable sur le respect des engagements du Code de bonne Conduite au sein de réséda lors de cette année 2022.

14 ANNEXE 1: DEPLOIEMENT DE L'IDENTITE RESEDA

Les pages suivantes reprennent quelques exemples visuels relatifs au déploiement de la nouvelle identité réséda.

• Cartes de vœux :



La carte de vœux papier a également été déclinée en version web (animation vidéo). Extrait :



• Roll-up:



Autocollants

Autocollants pour les casques :



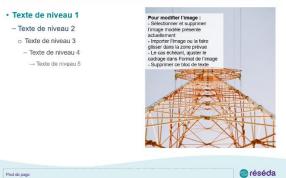
Autocollants en cas de dommages aux ouvrages électriques :



• Powerpoint de présentation :



Titre de la slide sur une ligne



• Recrutement:

Roll-up disposé sur des salons :





Flyer recrutement:



Vêtements:

• Gilet fluo:





• Ecussons:



Papeterie:

· Cartes de visite :



Cartes de correspondance :



2 bis, rue Ardant du Picq — BP 10102 — 57014 Metz Cedex 01 — 03 87 34 45 45 — reseda.fr

• Cartes professionnelles



• Tête de lettre



[NOM DE LA SOCIETE]
[Prénom Nom du destinataire]
[Ligne d'adresse 1]
[Ligne d'adresse 2]
[Ligne supplémentaire]
[CP Ville]

[LIEU, DATE]
[OBJET :] [Libellé de l'objet]

[Civilité],

[Début de votre courrier]

[Prénom Nom du signataire] [Titre ou fonction]

• Suite de lettre :



risidds - 2 bis, rus Anderd du Picoj - 8P 19102 - 87/04 METZ CEDEX 01 - 03 87 33 45 45 - resediu.P risidds SA su cepital da 10 040 000 euros - RCS Hebt 497 803 410 - SIREN (-497 803 410 - Nº do TVA Intercomm, : FR 93 497 803 410

• Enveloppe à fenêtre :



2 bis, rue Ardant du Picq — BP 10102 — 57014 Metz Cedex 01 03 87 34 45 45 — reseda.fr

• Enveloppe T:









RESEDA AUTORISATION 41023 57049 METZ CEDEX 1

Avis de coupure :





Madame, Monsieur,

AVIS DE MISE HORS SERVICE DE VOTRE INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Madame, Monsieur,

Pour faciliter votre installation, nous n'avions pas interrompu l'électricité lors de le la cessation du précédent
contrat. Nous constatons à ce jour, à la lecture du compteur qui dessert votre installation, que vous consommez
de l'électricité, alors que nous ne disposons d'aucune information sur votre contrat.

Aussi, nous vous demandons de souscrire un contrat de fourniture d'électricité, auprès d'un fournisseur de
votre choix, dans les deux jours ouvrés. Concernant ce choix, vous trouverez les informations utiles sur le site
d'information du Médiateur national de l'énergie www.energie-info.fr ou au numéro 0800 112 212 appel gratuit
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Au cas où vous n'effectueriez pas cette démarche, nous serions dans l'obligation d'interrompre l'alimentation électrique et d'engager une procédure de fraude. Si toutefois vous veniez de réaliser cette démarche, veuillez ne pas tenir compte de ce message.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

* réséda, gestionnaire de réseaux électriques de proximité, est une entreprise de service public qui développe, exploite et entretient le réseau électrique, réséda assure également pour tous les clients, quel que soit leur fournisseur, le relevé des compteurs, les interventions techniques et le dépannage.

2 bis rue Ardant du Picq - 57014 Metz Cedex 01 03 87 34 45 45 - reseda.fr

• Avis de passage :



AVIS DE PASSAGE

		a ratterition de .			
Nom:					
Adresse :					
Référence à rappeler : (
Notre agent s'est présenté à votre domicile le / / à h En votre absence, il n'a pas pu effectuer les interventions suivantes sur l'installation électrique :					
☐ mise en service ☐ cessation de contrat	□ reprise de contrat □ enquête technique	☐ modification de contrat			
	votre fournisseur d'électi	ntion, nous vous invitons à ricité, dont les coordonnées			
	assure également pour tous les c	rise de service public qui développe, exploite :lients, quel que soit leur fournisseur, le relevé			

• Carte T:



PRIO		P
0 g alidité ermanente		



Référence :	
Nom :	
Référence :	
Tournée :	

Lors d Nous

RÉSÉDA AUTORISATION 21012 57049 METZ CEDEX 1 Lors de son passage, notre agent n'a pas pu accéder au compteur pour effectuer le relevé de vos consommations d'électricité Nous vous invitions à nous communiquer SOUS 48 HEURES ce relevé, soit par téléphone au 03 87 34 44 57, soit par interne sur le sité de votre fournissour ou encore en nous retournant cette carte d'ément complétée.

1					RELEVÉ (inscrire tous les chiffres au compteur)						
	Jour	Mois	Année	HC (Nuit)							
\Box					HP (Jour)						

Le Client doit prendre toute disposition pour permettre l'accès et le relevé de son compteur par réséda au moins une fois par an. Si le compteur n'a pas été relevé au cours des douze derniers mois, réséda pourra demander un rendez-vous à la convenance du Client pour un palayé sériéral payant.

réséda, gestionnaire de réseaux électriques de proximité, est une entreprise de service public qui développe, exploite el entretient le résous électrique, réséda assure également pour tous les clients, quel que soit leur fournisseur, le relevé des compteurs, les interventions techniques et le dépandage.

• Affiches sécurité :





• Roll up règles d'or sécurité :



• Etiquettes portes de bureau :

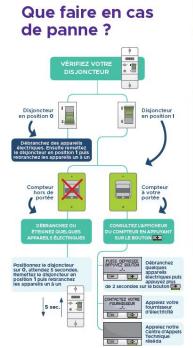


Documents et brochures:

Nouvelles brochures CDIT :



Brochures compteur évolué (déjà existantes) :



Si vous ne parvenez pas à faire revenir l'électricité ou si aucun des cas décrits ci-dessus ne correspond à votre situation, contactez notre Centre d'Appeis Technique, disponible 241/24 au :

N°Cristal) 09 69 36 35 10



réséda, proche de ses clients

Pour toute question concernant le compteur évolué réséda, connectez-vous sur :

reseda.fr

Nous vous rappelons que vous pouvez accéder gratuitement à vos données de consommation en créant un compte à l'adresse monagence.reseda.fr

ou appelez le :

N°Cristal 09 69 36 50 57



2 bis rue Ardant du Picq

réséda, gestionnaire de réseaux électriques de proximité, est une entreprise de service public qui développe, exploite et entretent le réseau électrique, réséda assure également pour tous les clients, quel que soit leur fournisseur, le relevé de comptaus, les interventions techniques et le dépannage.



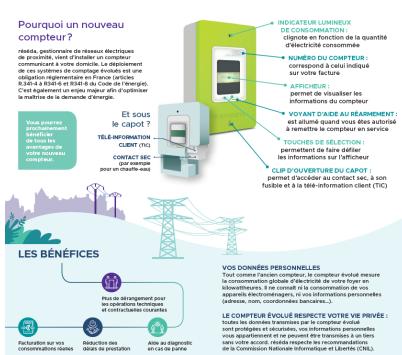
Le compteur évolué

.

réséda a installé un nouveau compteur à votre domicile Découvrez dans cette brochure les principales fonctionnalités



Le compteur évolué en détail



Les données visibles sur le compteur évolué

POUR FAIRE DÉFILER LES INFORMATIONS
SUR L'AFFICHEUR, APPUYEZ SUR LES BOUTONS
DE SÉLECTION O .

Quelques exemples de données disponibles :



NDEX DE CONSOMMATION en kilowattheure

> CONTRAT DE TYPE DOUBLE TARIF
Appuyez sur le bouton _____
pour accéder à l'index Heures Pieines

H PLEINE/CREUSE NOM DU CONTRAT NOM DE VOTRE CONTRAT Option tarifaire souscrite auprès de votre fournisseur d'électricité

9 kVA PUISSANCE REF PUISSANCE DE VOTRE ABONNEMENT
Pulssance souscrite dans votre contrat de fourniture

411 VA PUISSANCE APP PUISSANCE APPARENTE Puissance utilisée en voltampère à l'instant de la consultation

PUISSANCE MAX

PUISSANCE MAX JOURNALIÈRE
Puissance maximale atteinte
par l'installation le jour
de la consultation
en voltampè



Autres brochures :

Vous allez effectuer des travaux peut-être situés à proximité d'ouvrages électriques dont vous ignorez l'existence. Pour vous en assurer, respectez la procédure suivante. Il en va de la sécurité des personnes et des ouvrages au service du public.

Les conditions de travail dans l'environnement d'ouvrages électriques sont soumises aux dispositions du décret no 201 1241 du 5 octobre 2011, du guide technique relatif aux travau à proximité des réseaux et de manière générale à l'ensembl de la législation en vigueur.

AVANT TOUTE INTERVENTION,

Declaration d'intention de Commencement de Travaux), disponible auprès du téléservice du guichet unique : http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr ou d'un prestatiarie certifié, doit êtr erempie et adressée à l'exploitant : réséda - 2 bis Rue Ardant du Picq - BP 10102 - 57014 METZ cedex 01 au moins 15 jours avant le début des travaux.

- réséda y répondra, dans un délai maximum de 9 jours, par un récépisé. Si ce dernier signale la présence d'ouvrage sur le proprise du chantier, il est alors nécessaire de convenir de était de serentrie, au moins 48 neures avant le début des reseaux de réséda.
- Lors de cette réunion de chantier, dans le cas de réseaux Lors de cette reunion de chariter, dans le cas de reseaux souterrains, un repérage sera réalisé. Pour les réseaux aériens comme souterrains, des consignes particulières à suivre lors de l'exécution des travaux, vous seront communiquées.
- Il conviendra de signaler au surveillant de réseaux de réséda toute différence entre le repérage préalable, réalisé par ses soins à partir de plans, et le tracé révéle par les sondages. De plus, à proximité des canalisations souterraines, te terrassement devra être deslisé manuellement.
- En cas d'endommagement accidentel d'un ouvrage, même superficiel, vous devrez alerter immédiatement réséda.

DE MÊME, VOUS NE DEVEZ JAMAIS :

- © vous alder des câbles pour monter ou descendre dans une foullle, vous servir de ces ouvrages pour supporter une charge quelconque (coffrage, passerelle...), déboiter ou sectionner des fourreaux sans y être autorisé.



réséda, proche de ses clients

Pour plus de renseignements, connectez-vous sur : reseda.fr

ou en cas d'urgence appelez le :

N°Cristal) 09 69 36 35 10

APPEL NON SURTAXÉ



gestionnaire de réseaux électriques de proximité, est une entreprise de public qui développe, exploite et entretient le réseau électrique, réséda galement pour tous les clients, quel que soit leur fournisseur, le relevé des res les interpretitions terretaines et :



Protégez-vous, gardez vos distances

.

Recommandations aux entreprises et aux particuliers amenés à réaliser des travaux à proximité des réseaux d'énergle électrique.



Comment travailler en toute sécurité, à proximité des ouvrages électriques aériens et souterrains?

RESTEZ ÉLOIGNÉS DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES

Le danger existe à proximité d'une ligne électrique. Vous pouvez provoquer un arc électrique (appelé "amorçage") et entraîner une électrocution.

DISTANCES À RESPECTER:
rension inférieur è 50000 Volts: d > 3 mètres - Tension isupérieure où égale à 50000 Volts: d > 5 mètres.







TOUTE CANALISATION ÉLECTRIQUE, MÊME APPAREMMENT HORS SERVICE, DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME ÉTANT SOUS TENSION.







NE TOUCHEZ JAMAIS UN CÂBLE OU UN FIL ÉLECTRIQUE, MÊME TOMBÉ À TERRE





POUR ÉVITER CES ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS prenez les mesures nécessaires

Les procédures à suivre

- Pour assurer votre sécurité et celle des tiers.
- Pour obtenir, sans interruption, une énergie de qualité, en évitant les coupures accidentelles.
- Pour protéger les ouvrages au service du public.

II faut:

- établir une DT-DICT (Déclaration de Projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux),
- procéder au repérage des ouvrages,
- respecter les consignes de sécurité.



RECOMMANDATIONS

Les consells indiqués dans ce document ne présentent aucun caractère exhaustif et ne présentent aucun caractère exhaustif et ne sauralent se substituer, de quelque manière que ce soit, aux textes réglementaires en vigueur (notamment le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 et le guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux) auxquels l'entreprise chargée de l'exécution des travaux doit se soumettre.

• L'essentiel réséda :



Découvrez l'intégralité de L'essentiel réséda 2021 en cliquant ici

Signalétique :

• Signalétique de site :



• Signalétique des postes – totems :



• Signalétique des postes – enseignes :





• Signalétique des postes – petite signalétique :



• Panneaux de chantier :





Véhicules :

• Logos véhicules partenaires de pose :



• Parc de véhicules :

